

BVGer B-7855/2009 vom 24. August 2010

Bundesverwaltungsgericht, 2010-08-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-7855_2009

FR: TAF B-7855/2009 du 24 août 2010

IT: TAF B-7855/2009 del 24 agosto 2010

Regeste

Encouragement de la recherche en général

Erwägungen

E. 6

Il résulte de ce qui précède que la décision attaquée ne viole pas le droit fédéral et qu'elle ne repose pas sur une constatation inexacte ou incomplète des faits pertinents (art. 13 al. 2 LR). Mal fondé, le recours doit donc être rejeté.

E. 7

Vu l'issue de la procédure, les frais de procédure devraient être mis à la charge de la recourante qui succombe (art. 63 al. 1 PA). Toutefois, par décision incidente du 2 février 2010, le Tribunal administratif fédéral a admis la demande d'assistance judiciaire de la recourante et l'a dispensée des éventuels frais de procédure pouvant résulter de la présente affaire. Il se justifie dès lors de ne percevoir aucun frais de procédure (art. 65 al. 1 PA). La recourante qui succombe n'a pas droit à des dépens (art. 64 PA).

E. 8

Le présent arrêt est définitif (art. 83 let. k de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS 173.110]).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.